

COMMUNIQUÉ N° 2023 - 00000015 MESRS-SG

**Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique communique :**

Le Gouvernement de la République Tunisienne a mis à la disposition du Gouvernement de la République du Mali cinquante-cinq (55) inscriptions universitaires, au titre de l'année universitaire 2023-2024. Ces inscriptions se répartissent entre les niveaux d'études ainsi qu'il suit :

1. Inscription 1<sup>er</sup> cycle universitaire avec bourses : Vingt-un (21) ;
2. Inscription 1<sup>er</sup> cycle universitaire sans bourses : Vingt-quatre (24) ;
3. Inscription Master-Doctorat sans bourses : Dix (10).

**I. Les domaines de formation pour le premier cycle universitaire sont ci-après :**

- Cycle préparatoire scientifique et technique (ingénierie) ;
- Licence fondamentale en mathématiques ;
- Licence fondamentale en économie ;
- Licence fondamentale en Informatique de gestion.

Les inscriptions avec bourses d'études se répartissent entre les séries comme suit :

- TSE :..... (02) bourses ;
- STI:..... (02) bourses ;
- TSEco :.....(10) bourses ;
- STG:.....(07) bourses.

**II. Les domaines de formation pour les inscriptions du premier cycle universitaire sans bourses sont ci-dessous :**

- Licence Appliquée en Génie Civil ;
- Licence Appliquée en Génie Électrique ;
- Licence Appliquée en Génie Mécanique ;
- Licence fondamentale en Informatique de gestion.

Les places se répartissent entre les séries ainsi qu'il suit :

- TSE : Dix (10) bourses;
- STI : Huit (08) bourses;
- TSExp : Trois (05) bourses ;
- STG : Une (01) bourse.

Peuvent faire acte de candidature pour les inscriptions avec bourses (premier cycle), et sans bourses (premier cycle), les bacheliers réguliers maliens de la session de 2022 et de 2023, âgés de vingt-trois (23) ans au plus, et ayant au moins la mention **Assez bien**.

Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant la filière choisie et le contact téléphonique du candidat ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;



- trois (03) copies authentifiées et certifiées conformes de l'attestation du Baccalauréat ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes du Baccalauréat ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat de nationalité ;
- trois (03) copies dont l'original du casier judiciaire ;
- huit (08) photos d'identité récentes ;
- une copie des trois premières pages du passeport ;
- une lettre d'engagement signée par l'étudiant, exprimant son intérêt de faire des études en Tunisie.

### III Les inscriptions sans bourse pour le Master et le Doctorat : Dix (10)

#### Pour le Master et le Doctorat :

- Peuvent faire acte de candidature les étudiants maliens ayant obtenu leurs diplômes de Licence ou de Master en Tunisie avec au moins la mention bien.

#### Les dossiers de candidature doivent comprendre les pièces suivantes :

- une demande manuscrite timbrée à 200 FCFA adressée au **Directeur général de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** indiquant le contact téléphonique ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du Baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- trois (03) copies conformes à l'original des relevés de notes de chaque année d'études universitaires ;
- trois (03) copies de l'extrait d'acte de naissance ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la Licence ou équivalent ;
- trois (03) copies certifiées conformes du relevé de notes de chaque année d'études universitaires ;
- trois (03) copies certifiées conformes à l'original du diplôme de la Licence ou équivalent.

Les dossiers de candidature dûment constitués doivent être déposés à la **Direction générale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique** au plus tard, le **vendredi 03 novembre 2023 à 17 heures 30mn. Passé ce délai, aucun dossier ne sera accepté.**

#### NB : Les étudiants présélectionnés doivent fournir, dans un délai de 48 heures :

- trois (03) copies des trois (03) premières pages du passeport ;
- trois (03) copies dont l'original du certificat médical attestant que le candidat n'est atteint d'aucune maladie contagieuse ou pandémique.

Les lauréats tunisiens qui postulent pour les études de Master ou du Doctorat sans bourses doivent également déposer leurs dossiers dans les établissements concernés (les établissements où ils souhaitent poursuivre leurs études de Master ou de Doctorat).

Les frais de traitement des dossiers s'élèvent à cinq mille (5000F) Francs CFA.

A diffuser en Français et en Bamanan  
deux (02) fois par jour  
pendant trois (03) jours.

Bamako, le

24 OCT 2023

P/Le ministre P.O.  
Le Secrétaire Général,



**Dr. Amadou OUANE**

Chevalier de l'Ordre National